

Rapport d'activité 2023

Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires SAAV

—

Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires SAAV
Amt für Lebensmittelsicherheit und Veterinärwesen LSVW



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG
WWW.FR.CH

Table des matières

1	Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV)	2
1.1	Introduction	2
1.2	Activités	3
1.2.1	Direction et administration	3
1.2.2	Laboratoires	4
1.2.3	Inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels	11
1.2.4	Inspectorat des viandes et abattoirs	13
1.2.5	Santé animale	15
1.2.6	Protection des animaux	19

1 Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV)

Chef de service et vétérinaire cantonal : Dr Grégoire Seitert

Chef de service adjoint et chimiste cantonal : Xavier Guillaume

1.1 Introduction

Le SAAV a principalement pour mission de veiller, par ses inspections et analyses, à ce que les denrées alimentaires, l'eau potable, les eaux de piscine et de plage ainsi que les objets usuels ne mettent pas en danger la santé des consommateurs et des consommatrices du canton de Fribourg ou ne les trompent. Il veille au bien-être et à la santé des animaux pour eux-mêmes et à l'avantage de l'homme en luttant contre les épizooties et les zoonoses.

Durant l'année 2023, les efforts dans le sens de la digitalisation et du zéro papier se sont poursuivis. Ainsi, le laboratoire a terminé, en collaboration avec la section santé animale, le déploiement du DGWeb Vet, un portail digital permettant la transmission automatique vers le SAAV de toutes les données liées aux prélèvements vétérinaires. De nombreuses formations ont été dispensées dans le cadre de l'implémentation de cet outil. En 2023, les travaux pour DGWeb Aqua ont été intenses pour permettre de faire de même avec les échantillons prélevés par les fontainiers des distributeurs d'eau potable dans le cadre de l'autocontrôle. Une mise en production est prévue début 2024.

En octobre, le SAAV a également mis en production, avec le soutien de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), la nouvelle plateforme eCert servant à l'établissement des certificats électroniques pour l'exportation de produits animaux (notamment des denrées alimentaires d'origine animale DAOA) vers plus de 50 pays tiers. Cette mise en production a fait suite à une phase pilote de deux mois qui a permis au SAAV ainsi qu'aux entreprises agro-alimentaires concernées d'appriivoiser et développer l'application fédérale avec l'OSAV.

Sortant de deux années covidienues très volatiles, le risque d'une pénurie d'énergie annoncée a considérablement occupé le SAAV en 2022 et 2023. Un projet d'alimentation de secours au sein du bâtiment EVA avait germé au SAAV en 2018. C'est en mars 2022 que le Conseil d'Etat a validé cette installation. Après de longs mois de sinieux et complexes travaux ainsi que de coordination impliquant de nombreux corps de métiers, cette alimentation est opérationnelle depuis novembre au sein du bâtiment. Elle permettra aux laboratoires d'être autonomes en cas de pénurie d'électricité, garantissant notamment la réalisation des analyses d'eau potable en cas de black-out ou de pénurie d'énergie d'une certaine durée.

Au niveau du laboratoire de chimie, une collaboration étroite avec la Police cantonale a permis le développement et l'intensification des analyses accrédités ISO/CEI 17025 de THC (tétrahydrocannabinol). Côté biologie, la méthode d'analyse du piétin a été établie en prévision de l'analyse de plus de 10 000 échantillons arrivant en 2024 dans le cadre de la future campagne nationale.

A la suite de quatre incendies de bâtiments équipés de panneaux photovoltaïques à Vuisternens-en-Ogoz, Forel, Barberêche et Cournillens, le SAAV a dû intervenir pour la mise sous séquestre de parcelles contaminées principalement par des débris de silicium et de verre en vue de leur décontamination par les exploitants touchés. Environ 40 exploitants de parcelles au total ont été concernés par les mesures.

L'année 2023 n'a pas été épargnée par l'apparition de la grippe aviaire sur le territoire cantonal. Ce sont 17 cadavres d'oiseaux sauvages qui ont été testés lors de l'hiver 2023. Deux cas se sont révélés positifs (mouettes rieuses) dans la région de Morat. A ce jour, aucun cas détecté parmi les volailles domestiques.

Depuis juin de cette année, le SAAV est présent sur les réseaux sociaux. Ce précieux canal de communication a été utilisé pour informer de manière ciblée et utile la population fribourgeoise, d'abord sur les bonnes pratiques à observer en cas d'apparition de cyanobactéries, puis des changements liés à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale sur la détention des chiens au 1er janvier 2024. Parallèlement aux campagnes de communication sur les réseaux sociaux, une communication étatique et diverses documentations ont été rédigées pour sensibiliser les détenteurs de chiens, les communes, les vétérinaires ainsi que les éducateurs canins. Un test pratique adapté aux chiens de famille a été élaboré ainsi qu'un cours théorique. Les éducateurs canins ont également pu suivre des formations dispensées par le SAAV. Tout est désormais publié sur le site internet et les réseaux sociaux sous « SAAV Etat de Fribourg ».

1.2 Activités

1.2.1 Direction et administration

Le secteur administration et soutien compte 14 personnes s'occupant de la gestion transversale des diverses fonctions du Service. Cela touche notamment aux finances, aux ressources humaines, au domaine juridique, à la réception des visiteurs et des échantillons d'eaux, ainsi qu'à la logistique, la sécurisation et l'intendance du bâtiment EVA.

Au niveau des ressources financières, notamment à la suite de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale sur la détention des chiens, le tableau des émoluments du Service a été revu. La nouvelle version devrait entrer en vigueur début 2024. Dans le cadre du projet de transformation SAP FriFin 4.0, le personnel de la comptabilité a réalisé les travaux préparatoires demandés jusqu'ici par l'Administration des finances. Le lancement du nouvel outil SAP S/4HANA prévu au 1^{er} janvier 2024 a finalement été reporté au 1er janvier 2025. Ceci engendrera en 2024 un travail important puisqu'un nouvel outil de planification financière sera également déployé à cette même date. Le personnel devra se familiariser avec plusieurs logiciels dans un espace-temps rapproché. La cafétéria du bâtiment EVA s'est digitalisée en offrant à ses utilisateurs la possibilité de payer par carte de débit/crédit.

Concernant le marché du travail, la tendance vers une hausse des postes vacants constatée l'année dernière s'est poursuivie en 2023. Le SAAV, comme bien d'autres services de l'Etat, a dû faire face à plusieurs départs engendrant un travail de recrutement et de suivi administratif considérable. Fin de cette année, tous les postes ouverts ont été repourvus, ce qui devrait permettre au Service de retrouver une certaine stabilité. La nouvelle ordonnance sur la formation du personnel de l'Etat de Fribourg, entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2023, a engendré beaucoup de travail de mise à niveau et impacté presque la moitié du Service avec plus de 50 courriers adressés aux collaborateurs et collaboratrices concernés. En effet, que ce soit dans le domaine de la sécurité alimentaire ou des affaires vétérinaires, les différentes législations fédérales requièrent, pour un grand nombre de fonctions spécifiques, le suivi de formations pour accomplir de manière compétente les diverses missions confiées. La qualité des formations qualifiantes suivies et nécessaires à la fonction est reconnue et très appréciée des Offices fédéraux en sus du bilinguisme fribourgeois et de la proximité à la Berne fédérale.

A la suite de l'enquête de satisfaction menée en 2022 auprès du personnel de l'Etat, les résultats du SAAV ont été analysés et quelques mesures prises en 2023 pour répondre aux différentes attentes provenant principalement de trois domaines : work-life balance, satisfaction générale et rémunération. Dès lors, afin de promouvoir la mobilité interne, certains postes vacants sont maintenant annoncés à l'interne avant publication à l'externe. Un portail RH a été créé dans le SharePoint du Service pour mettre en avant les organes auxquels s'adresser en cas de difficultés à la place de travail ou d'ordre privé. Un espace sport/santé a été créé pour le personnel du bâtiment EVA dans lequel deux Eisenhorn (appareils de musculation) ont été installés. Des formations ciblées sur la gestion du stress, l'attitude positive, le développement personnel, etc. ont été organisées. Le degré d'insatisfaction liée à la rémunération est significatif dans beaucoup de services de l'Etat. Ce point est toujours en cours d'analyse auprès du SPO et de la DIAF.

Le secteur administration et soutien a formé deux apprentis employés de commerce et un stagiaire 3+1. Le personnel des sections concernées a également encadré la formation d'une stagiaire pré-HEG, d'une stagiaire post-CFC et de quatre apprentis laborantins en biologie et chimie. Les apprenants de dernière année ont tous terminé avec succès leur formation. La mise en place de l'Orfo 2023, la nouvelle Ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle

initiale d'employé-e de commerce avec certificat fédéral de capacité (CFC), a exigé un travail considérable. En effet, afin de répondre aux exigences de cette réforme, le SAAV avec l'appui du SPO a dû revoir sa manière de procéder et mettre en place de nouvelles procédures pour accueillir son nouvel apprenti employé de commerce en automne 2023. Les stagiaires 3+1 ne seront touchés par ce changement qu'en automne 2026. Dès lors, jusqu'à cette période, deux méthodes fonctionneront en parallèle complexifiant ainsi l'accompagnement des jeunes. Nos trois formatrices en entreprise ont dû suivre la formation dédiée pour maîtriser les nouveautés à mettre en place. En 2023, comme plusieurs années déjà, le SAAV a également contribué au suivi d'une jeune issue du programme jeune demandeur d'emploi (JDE).

Au niveau juridique, le Service a eu l'avantage, durant l'année écoulée, d'être consulté sur 19 projets de révision législatifs. Il a également participé, pour la DIAF, à la modification de l'ordonnance DIAF fixant le statut des membres de l'équipe d'intervention en cas d'épizootie afin d'y ajuster le taux d'indemnisation des membres. Le Service a aussi adapté son règlement-type sur la détention des chiens qu'il met à disposition des communes pour leur faciliter la rédaction de leurs propres règlements communaux, et ce, à la suite de la modification de la loi cantonale sur la détention des chiens ainsi que de son règlement qui entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2024. Enfin, le Service a émis 5470 décisions administratives dont 6 décisions d'interdiction de détention d'animaux. Le Service a répondu à 22 oppositions/réclamations, rendu 7 prises de position dans le cadre des demandes d'observation à la suite de recours, et a transmis 230 dossiers au Ministère public pour dénonciation pénale.

	Décisions	Oppositions	Recours	Dénonciations
Laboratoires de chimie et de biologie	197	5	1	2
Inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels	1543	13	2	110
Inspectorat des viandes et abattoirs	2548	0	0	22
Santé animale	495	0	0	17
Protection des animaux	687	4	4	79
Total	5470	22	7	230

En janvier 2023 l'inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels, l'inspectorat laitier et production primaire, ainsi que les laboratoires de chimie et biologie ont été soumis à un audit de surveillance par le SAS (Service d'Accréditation Suisse). Le résultat de cet audit a été un succès et a conduit à des non-conformités mineures uniquement. Le laboratoire de biologie vétérinaire a pu ajouter au registre (STS 0161) une méthode pour la détermination de la zoonose Coxiellose (*Coxiella burnetii*) ou fièvre Q par qPCR. Le laboratoire de chimie a ajouté au registre la technologie GC-MS/MS (chromatographie en phase gazeuse couplée à spectrométrie de masse tandem).

1.2.2 Laboratoires

La section laboratoires a continué l'implémentation des mesures correctives faisant suite à l'important audit interne de son système de sécurité au travail débuté en 2022 selon la norme ISO 1871. A l'aide d'une hygiéniste et d'un ingénieur du travail SSHT, cet audit a été complété par l'évaluation des substances de type cancérigène, mutagène et reprotoxique.

Au total, plus de 43'000 échantillons ont été analysés par les laboratoires du SAAV. Comme les années précédentes, ce travail a été possible grâce à l'implication et l'esprit d'initiative du personnel, la poursuite des efforts d'automatisation de certaines étapes et la simplification de certaines procédures.

Le laboratoire de biologie a enregistré un important renouvellement en 2023, avec le remplacement d'une cadre. En parallèle, les permutations du personnel technique entre les secteurs alimentaire et vétérinaire se sont intensifiées.

Au-delà de la finalisation du déploiement du système de saisie des demandes d'analyses (DGWeb), l'automatisation et la digitalisation des activités administratives se sont poursuivies.

Pour le laboratoire de chimie, l'année 2023 a été marquée par l'évaluation, l'acquisition et l'installation du nouveau chromatographe en phase liquide couplé à un détecteur de barre de diodes et un détecteur de fluorescence (HPLC-DAD/FLD). Ce nouvel instrument remplace l'ancien dont les pièces de rechange ne sont plus disponibles. Ses caractéristiques en termes de sensibilité et potentiel sont plus adaptées aux besoins actuels pour les analyses conduites.

L'année 2023 a été également marquée par de nouvelles campagnes, soit au sein de l'accord intercantonal romand soit en campagne cantonale. Une méthode validée en 2022 pour identifier et quantifier des agents conservateurs dans des produits cosmétiques a été appliquée avec succès cette année.

1.2.2.1 Laboratoire de biologie

1.2.2.1.1 Secteur alimentaire

En 2023, le secteur a procédé à l'analyse microbiologique de 4'554 échantillons. Il s'agit notamment de 3'322 échantillons d'eau potable, 242 échantillons d'eau sanitaire et d'installations de douche pour la recherche de légionelles, 25 échantillons d'eau de plage et 965 échantillons de denrées alimentaires. Ces derniers ont été analysés dans le cadre de 17 campagnes cantonales, d'une campagne intercantonale et d'une campagne nationale. A cela s'ajoutent 24 analyses provenant de diverses matrices dans le cadre d'essais interlaboratoires (assurance qualité).

Le nombre d'analyses microbiologiques a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente.

Parallèlement à ce travail quotidien, le secteur a continué à optimiser et automatiser ses méthodes analytiques afin d'être plus performant et de diminuer le délai d'obtention de certains résultats.

Dans son rôle formateur, le secteur biologie alimentaire a accompagné une apprentie de deuxième année.

Le résumé des résultats des campagnes d'analyses microbiologiques de denrées alimentaires est présenté dans le tableau ci-dessous :

Campagnes d'analyses microbiologiques	Nombre d'échantillons	Echantillons non conformes
Etablissements de restauration	265	60 (23 %)
Glaçons	29	10 (34 %)
Produits à base de viande échaudés – maîtrise des paramètres de fabrication	19	9 (47 %)
Produits à base de viande et de viande hachée - bonnes pratiques microbiologiques	23	7 (30 %)
Produits (finis) à base de viande échaudés/cuits - bonnes pratiques	20	15 (75 %)
Manifestations temporaires - bonnes pratiques	3	0
Glaces comestibles - sécurité alimentaire et hygiène des procédés (microbiologie)	17	1 (6 %)
Crèmes entières et doubles fabriquées et vendues dans les fromageries	17	9 (53 %)
Séracs (ricotta, Ziger) (prélevés chez le fabricant ou le revendeur) - bonnes pratiques	11	4 (36 %)
Pathogènes dans les fromages de chèvre et vache et fromages à pâte molle	20	5 (25 %)
Lait et produits laitiers - sécurité alimentaire et bonnes pratiques	36	5 (14 %)
Lait cru - sécurité alimentaire	9	0
Articles de boulangerie et de pâtisserie	72	11 (15 %)

Campagne intercantonale d'analyses microbiologiques	Nombre d'échantillons (FR)	Echantillons non conformes (FR)
Campagne de monitoring sur la qualité microbiologique des produits de la pêche prêts à la consommation	23	3 (13 %)
Campagne exploratoire des <i>Bacillus cereus</i> dans les salades de riz ou autres féculents	26	3 (12 %)
Campagne nationale (prélèvement à la frontière) : Salmonelles dans graines oléagineuses (sésame, lin) & farine de caroube	26	0

En 2023, les contrôles et l'analyse de la qualité microbiologique dans les établissements de restauration ont montré un taux de contestation de 23 %. Les prélèvements ont été effectués dans des établissements publics, tea-rooms, cuisines collectives, buvettes avec restauration, établissements de restauration sans patente (snacks, à l'emporter, livraison à domicile) et traiteurs (y compris les artisans (boulangers, bouchers) préparant des plats pré-cuisinés). Ces taux de non-conformité évoluent peu d'année en année (2022 : 23 %, 2021 : 24 %). Les résultats révèlent principalement des taux élevés de contamination avec des entérobactéries (germes d'origine fécale), et des germes aérobies mésophiles (GAM). Ces résultats sont des indicateurs d'un manque de maîtrise de l'hygiène durant la préparation, la fabrication, la transformation et la conservation des denrées précuites. Dans 26 % des contestations, une double contamination a été observée. Pour quatre échantillons, les teneurs en GAM dépassaient les 200 millions d'unités formant colonies par gramme. Des denrées à ce point contaminées sont considérées comme fortement altérées dans leur valeur intrinsèque et sont impropres à la consommation. Concernant les bactéries potentiellement pathogènes (staphylocoques à coagulase positive et *Bacillus cereus*), six respectivement quatre échantillons dépassaient les valeurs légales.

Les échantillons de glaçons prélevés dans les établissements de restauration afin d'en vérifier la qualité microbiologique (liée aux conditions de fabrication, de manipulation, d'entreposage) montrent une qualité équivalente à l'année précédente.

En 2023, le secteur a continué à analyser les produits à base de viande échaudés, les préparations de viande et les viandes hachées mis sur le marché dans les boucheries et autres établissements du secteur carné. Le but était de contrôler la maîtrise des paramètres de fabrication, notamment les techniques de cuisson et d'échaudage, mais aussi le refroidissement et le conditionnement. Concernant les produits échaudés, les taux de non-conformité sont à 47 % pour les paramètres de fabrication et 75 % pour les paramètres de bonnes pratiques d'hygiène sur les produits finis (produits manipulés, tranchés, reconditionnés et stockés dans des conditions d'hygiène non correctes lors de la mise sur le marché). Les résultats démontrent, pour certains établissements, un manque de maîtrise des bonnes pratiques par rapport aux valeurs indicatives fixées dans le guide officiel de la branche. Les GAM étaient les principaux germes à l'origine des contaminations.

Concernant les crèmes doubles pasteurisées fabriquées et vendues dans les fromageries, après une légère amélioration en 2021, les non-conformités microbiologiques restent stables (53 % en 2023 et 2022, 43 % en 2021). Les dépassements concernent généralement des germes indicateurs d'hygiène, c'est-à-dire les GAM et les entérobactéries.

Le contrôle de la conformité des séracs prélevés chez les fabricants ou les revendeurs a montré un taux de non-conformité de 36 % (contre 47 % en 2021 et 43 % en 2022). Ce sont des produits sensibles qui sont notamment sujets aux recontaminations, car soumis à plusieurs manipulations après un traitement à température élevée. Des levures étaient à l'origine de la contamination dans 75 % des cas non conformes.

En 2023, 17 crèmes glacées ont été prélevées dans divers établissements qui fabriquent eux-mêmes ces produits. Un taux de non-conformité de 6 % a été relevé, soit une nette réduction par rapport à l'année précédente.

La campagne *Sécurité alimentaire et bonnes pratiques dans le lait et les produits laitiers* avait pour but de vérifier la conformité microbiologique du lait et des produits laitiers mis sur le marché, sur la base des critères de sécurité des denrées alimentaires et des valeurs indicatives pour le contrôle des bonnes pratiques. Au total, 14 % des prélèvements

effectués dans les laiteries, fromageries, crèmeries et autres établissements du secteur laitier se sont révélés être non conformes (contre 11 % en 2022). Les résultats révèlent principalement des taux élevés de contamination avec des entérobactéries (germes d'origine fécale), et des germes aérobies mésophiles (GAM).

Deux cas de staphylocoques à coagulase positive ont été recensés lors de la campagne de recherche de germes pathogènes dans les fromages de chèvre et vache et fromages à pâte molle.

La campagne intercantonale de microbiologie alimentaire a porté sur le monitoring de la qualité microbiologique des produits de la pêche prêts à la consommation. Dans ce cadre, 23 échantillons ont été analysés et trois étaient non conformes (carpaccio de poulpe, saumon fumé). Les GAM ont été la source principale de contamination.

Dans le cadre de la campagne intercantonale exploratoire des *Bacillus cereus* dans les salades de riz ou autres féculents, 26 échantillons ont été analysés et trois étaient non conformes. Les GAM ont été la source principale de contamination et les pâtes ont été la denrée le plus souvent contaminée. Un cas de staphylocoque à coagulase positive a été recensé lors de la campagne. *Bacillus cereus* n'a pas été détecté.

Finalement, la campagne nationale de prélèvement à la frontière avait comme but principal d'estimer la prévalence de salmonelles dans les graines oléagineuses (sésame, lin) & farine de caroube. Aucun échantillon positif aux salmonelles n'a été décelé.

1.2.2.1.2 Secteur vétérinaire

En 2023, un total de 37 159 analyses de 35 007 échantillons (43 623 en 2022) ont été réalisées. Les prélèvements effectués directement dans les abattoirs du canton dans le cadre du programme de la Confédération RiBeS (prélèvements d'échantillons aux abattoirs) en 2023 ont tous été analysés par le laboratoire du SAAV.

Un total de 14 833 analyses sérologiques ont été réalisées, la majorité pour des sondages officiels dans le cadre de mandats du SAAV et de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), de contrôles dans les abattoirs, mais aussi pour des contrôles après importations ou avant exportations, ainsi que dans le cadre de recherche des causes d'avortement. Concernant ces derniers, le laboratoire a également procédé à l'examen microscopique de 339 échantillons d'arrière-faix (placenta et membranes).

Par ailleurs, 16 579 analyses ont été effectuées par amplification génétique en temps réel (PCR), dont 15 570 pour la recherche du virus de la BVD dans le cadre de la confirmation ou de la surveillance de la maladie, à l'image de l'investissement constant en suivi de la BVD, des exploitations par le SAAV.

Afin de maintenir et de continuer à développer ses compétences scientifiques, le secteur a participé à douze essais interlaboratoires, organisés par les laboratoires de référence suisses et étrangers couvrant tous les secteurs analytiques.

Le laboratoire a finalisé et validé le développement de la nouvelle méthode analytique de recherche du piétin par qPCR sur des écouvillons secs prélevés sur des onglons de moutons.

En tant que laboratoire officiel de l'Etat, le secteur biologie forme trois apprentis laborantins en biologie.

Le tableau ci-dessous résume les activités analytiques de routine du laboratoire de biologie vétérinaire en 2023 :

Analyses diagnostics des maladies à déclaration obligatoire (OFE)

Type d'analyse demandé	Matériel analysé	Nombre d'analyses	Cas positifs
IBR / IPV (ruminants)	Sang	2062	0
Brucellose bovine (bovins, camélidés)	Sang	679	0
	Arrière-faix	339	0
Brucella melitensis (ovins, caprins)	Sang	245	0
Coxiellose (bovins, ovins, caprins)	Arrière-faix / écouvillon	421	138

Analyses diagnostics des maladies à déclaration obligatoire (OFE)

Chlamydie	Ecouvillons	10	1
	Arrière-faix (Microscopie)	3	0
Leucose bovine enzootique (bovins)	Sang	306	0
Leptospirose (bovins, porcins)	Sang	1	0
Cryptosporidies (veaux)	Selles	0	0
Salmonellose (tous les animaux et environnement)	Divers	121	0
Recherches sérologiques de <i>Salmonella enteritidis</i> (volailles)	Œufs et sang	181	2
Maladie d'Aujeszky (porcs)	Sang	2100	0
SDRP *, anticorps (porcs)	Sang	2100	0
PE (pneumonie enzootique des porcs)	Poumons	9	3
APP (actinopleuropneumonie chez des porcs)	Poumons	42	14
Maladie de la langue bleue, virus RT-qPCR (bovins et caprins)	Sang	461	0
BVD anticorps (bovins)	Sang	12 592	791
BVD virus RT-qPCR (bovins)	Sang / oreilles	15 110	69
Paratuberculose, anticorps ELISA (bovins, caprins, ovins)	Sang	30	12
Paratuberculose, agent pathogène qPCR (bovins, caprins, ovins)	Selles	103	54
Trichines (porcs, sangliers, chevaux)	Musculature	214	0
Pseudotuberculose (chèvres)	Pus / sang	3	3
Charbon symptomatique (bovins)	Muscle	0	0
Tuberculose : PCR / Coloration Ziehl-Neelson	Organes / divers	0	0
Analyses envoyées en sous-traitance au laboratoire de référence (<i>Neospora sp.</i> , <i>Besnoita sp.</i> , <i>Toxoplasma sp.</i> , Virus de la fièvre catarrhale maligne, AEC, B. ovis)	Sang, organes	27	9

* SDRP : syndrome dysgénique respiratoire du porc

Autres analyses	Nombre en 2023
Analyses des laits d'animaux souffrant de mammites (vaches, chèvres)	244
Analyses microbiologiques de viandes (AMV) dans les abattoirs chez des bovins, porcs et chevaux et recherche substances inhibitrices	44 (dont 1 positive aux substances inhibitrices)
Analyses bactériologiques diverses (urines, selles, pus, organes, hygiène des surfaces, etc.)	24
Antibiogrammes des souches isolées à partir de divers prélèvements	22
Analyses parasitologiques dans les fèces	11

1.2.2.2 Laboratoire de chimie

En 2023, le secteur chimie a analysé un total de 3654 échantillons d'eau (3116 en 2022) et 481 échantillons de denrées alimentaires, d'objets usuels et de succédanés de tabac (523 en 2022). Ces analyses ont été réalisées dans le cadre de six campagnes cantonales, sept campagnes intercantionales romandes et deux projets de collaboration interservices avec le Service de l'environnement (SEn) et la Police cantonale.

Dans le cadre de la collaboration intercantonale romande, sept campagnes analytiques ont été réalisées au SAAV pour un total de 347 échantillons (97 en 2022).

La collaboration avec le SEn s'est poursuivie, avec notamment l'analyse de 263 échantillons (186 en 2022) d'eau. Ces échantillons ont été prélevés par le SEn dans des cours d'eau afin de mesurer leur teneur en glyphosate.

En 2023, l'analyse de glyphosate a été réalisée en tant que campagne intercantonale de monitoring pour la première fois dans les eaux potables et eaux minérales. Les résultats de cette campagne ont permis de déterminer/mis en évidence que les traces de cette substance et ses métabolites ne sont retrouvés qu'épisodiquement dans ces eaux potables et ceci contrairement à ce qui a été mesuré dans les étendues d'eau (eaux souterraines et superficielles).

Initiée en 2021, l'analyse accréditée de tétrahydrocannabinol (THC) sur les échantillons prélevés par la Police cantonale a été poursuivie en 2023. Dans ce contexte, le laboratoire de chimie a effectué un total de 122 analyses.

Développée en 2022 et validée début 2023, une nouvelle méthode permettant d'analyser la présence d'agents conservateurs dans les cosmétiques a été utilisée dans le cadre d'une campagne intercantonale romande. Les résultats démontrent la nécessité de poursuivre ces travaux puisque 16 % de produits non conformes ont été identifiés. Simultanément à l'analyse des agents conservateurs, les amines aromatiques ont été analysées dans les produits cosmétiques destinés à colorer la peau ou les cheveux.

Au niveau des nouveautés pour le secteur chimie, l'évènement marquant a été l'achat et l'installation du nouvel HPLC avec détection DAD et FLD (chromatographe liquide avec détection à barre de diodes et détection de la fluorescence). Cet équipement remplace un instrument obsolète afin de garantir à l'avenir le fonctionnement nécessaire et répondre aux besoins analytiques.

Doté d'un personnel très stable, le secteur n'a enregistré aucun changement.

Campagnes cantonales (analyses par le SAAV Fribourg)	Nombre d'échantillons	Echantillons non conformes
Patuline - jus de pommes et de poires artisanaux et cidres	13	0
Bijoux Métaux - métaux lourds	3	2 (67 %)
Résidus de métabolites du chlorothalonil dans le réseau de distribution d'eau potable	68	0****
Résidus de métabolites du chlorothalonil dans les eaux brutes	36	0
Piscines couvertes – trihalométhanés, chlorate et bromate*	25	12 (48 %) **
Piscines en plein air – trihalométhanés, chlorate et bromate***	27	15 (56 %) **

* en collaboration avec le SCAV VS (analyses partielles des trihalométhanés) et la partie eau potable de l'inspectorat d'eau potable et de baignade du SAAV.

** évalués non conformes pour les paramètres chimiques.

*** en collaboration avec la partie eau potable de l'inspectorat d'eau potable et de baignade du SAAV.

**** actuellement sans base légale permettant d'évaluer la conformité.

Campagnes intercantionales (analyses par le SAAV Fribourg)	Nombre d'échantillons	Echantillons non conformes
Mycotoxines dans les céréales, farines, aliments pour bébés et produits à base de maïs	61	0
Glyphosate dans les eaux potables et eaux minérales	49	0*
THC & CBD dans les succédanés de tabac et liquides pour e-cigarette	29	4 (14 %)
Glaces artisanales - matière grasse lactique	32	5 (16 %)
Produits à base de viande - nitrates et nitrites	96	6 (6 %)
Café et chocolat (noir) avec éclats de fèves de cacao ou de café - ochratoxine A	49	0
Cosmétiques : Agents conservateur et produits du type henné et colorants permanents pour cheveux	31	5 (16 %)

* Cette campagne a été conduite en tant que monitoring.

Collaboration dans le cadre de projets de recherche et interservices et collaboration avec les autres services de l'Etat de Fribourg	Nombre d'échantillons	Objectif du projet
Analyse de la teneur en THC dans les stupéfiants	122	Collaboration avec la Police cantonale
Glyphosate dans les eaux de surface	263	Collaboration interservices (SEn)

Campagnes intercantionales (analyses par les autres cantons romands)	Nombre d'échantillons (SAAV Fribourg)	Echantillons non conformes (SAAV Fribourg)
Allergènes non-déclarés dans les alternatives végétaliennes au produits laitiers et viandes/poissons	13	3 (23 %)
Contrôle des perturbateurs endocriniens dans l'eau de réseau	23	1 (4 %)
Métaux dans les jouets	16	0
Pesticides dans les fruits et légumes de saison produits localement - Fin de l'été	14	0
Viande et préparation à base de viande conditionnés en boîtes de conserve/bocaux/tubes	17	1 (6 %)
Acrylamide dans les biscuits artisanaux	20	0*
Oxyde d'éthylène et 2-chloréthanol dans les graines/fruits à coque	30	Pas encore terminé lors de la rédaction de ce rapport d'activité
Sauces / Condiments - Colorants (artificiels et interdits)	21	4 (19 %)
PCB & Dioxines - Poulets entiers/Volailles (crus ou rôtis) ou Oeufs	15	Pas encore terminé lors de la rédaction de ce rapport d'activité
Boissons spiritueuses, Eaux-de-vie	11	3 (27 %)
Analyse vin mousseux, perlés ou pétillants	9	3 (33 %)

* Cette campagne a été conduite en tant que monitoring.

Campagne nationale (analyses par d'autres cantons)	Nombre d'échantillons (SAAV Fribourg)	Echantillons non conformes (SAAV Fribourg)
OSAV – NFUP 2023 Programme miels	5	0
ACCS- PFAS dans les eaux potables	24	0
ACCS – Eau de baignade	12	4 (33 %)**

** évalués non conformes pour les paramètres chimiques.

1.2.3 Inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels

Les contrôles des exploitations et les prélèvements d'échantillons sont effectués sur la base d'une analyse des risques, conformément aux directives fédérales. Une contestation indique qu'une exigence légale n'a pas été respectée. Cependant, elle n'indique pas en soi l'importance ou la gravité d'un manquement constaté. En cas de manquements graves, un contrôle de suivi ou un prélèvement d'échantillons est effectué dans un délai donné ou des mesures incidentes peuvent être ordonnées, ce qui peut aller jusqu'à l'interdiction de procédés de fabrication ou la fermeture de l'entreprise.

1.2.3.1 Denrées alimentaires

L'Inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels (IDO) a effectué en 2023 un total de 1580 inspections (contre 1387 en 2022) dans les plus de 4000 établissements alimentaires du canton connus du SAAV. Le taux d'inspections non conformes (71 %) est comparable à celui constaté en 2022 (70 %). Ces inspections, effectuées la plupart du temps sans annonce préalable, l'ont été en majorité dans les établissements de restauration (60 % des inspections effectuées en 2023 – à comparer avec une proportion de 55 % en 2022), suivis par les commerces (23 %, contre 28 % en 2022), les entreprises artisanales (fromageries, boucheries, boulangeries etc.) (16 %) et les industries (1 %).

Dans le cadre du contrôle officiel, l'IDO est également chargé de prélever des échantillons officiels pour les laboratoires du SAAV, les organes de contrôle d'autres cantons (dans le cadre de l'accord intercantonal romand) ou l'OSAV. En 2023, ce sont ainsi 1124 échantillons de denrées alimentaires ou d'objets usuels (contre 1224 l'an passé) qui ont été prélevés par l'IDO.

A côté de ces activités, l'IDO exécute le contrôle des exploitations actives dans le secteur de la production primaire végétale, l'évaluation de la conformité des demandes de permis de construire concernant des établissements actifs dans le secteur alimentaire et la formation donnée aux gérants d'établissements publics (cours de cafetiers). L'IDO s'occupe aussi de contrôler, sur mandat de l'Organisme intercantonal de certification (OIC), le respect des exigences des cahiers des charges du Gruyère AOP et du Vacherin fribourgeois AOP et, depuis 2023, de la dénomination Alpage pour ces produits.

1.2.3.2 Eau potable

Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des analyses réalisées dans le cadre de la distribution d'eau potable. Ces analyses englobent les prélèvements officiels effectués par l'IDO et les prélèvements réalisés par les distributeurs d'eau dans le cadre de leur autocontrôle. En effet, les distributeurs d'eau du canton de Fribourg doivent obligatoirement, sur la base du droit cantonal, faire effectuer lesdites analyses auprès du SAAV.

Actuellement, l'IDO travaille au développement d'une application (DGWeb Aqua) qui servira à la saisie électronique et à la transmission automatique des données des prélèvements effectués par les distributeurs d'eau potable dans le cadre de l'autocontrôle. La phase de programmation a été achevée en 2023 et les premiers tests ont été effectués avec des distributeurs d'eau potable sélectionnés à cet effet.

	Types d'eau	Echantillons	Echantillons non conformes
Eaux non soumises aux exigences du droit alimentaire	Eaux de surface (avant traitement)	63	-
	Captages (avant traitement)	635	-
	Autres	146	-
Eaux soumises aux exigences du droit alimentaire	Sources (non traitées)	183	12 (6,5 %)
	Après traitement	456	40 (8,8 %)
	Distribuées	2292	161 (7 %)
Total		3775	213 (7 %)

En 2023, l'IDO a inspecté 57 distributeurs d'eau potable (contre 37 en 2022) : neuf inspections ont été effectuées dans le but d'approuver la mise en service de nouvelles ressources et de systèmes de désinfection et 48 inspections ont été effectuées dans le cadre de contrôles officiels.

En matière de pollution, cinq cas ont été traités en 2023 (contre quatre en 2022). Ces pollutions ont été causées par des contaminations microbiologiques de réseaux d'eau potable, mises en évidence par les analyses d'autocontrôle effectuées auprès du SAAV. Il s'agit notamment de pollutions ayant eu lieu dans de petites distributions ou n'ayant pas affecté de grandes populations. Dans ces cas-là, la population est informée (par le distributeur d'eau) de la nécessité de bouillir temporairement l'eau, et l'eau des réseaux concernés doit être désinfectée au moyen de chlore. Ces cas de contaminations microbiologiques ont entraîné la mise hors service des ressources concernées et la mise en place de systèmes de chloration continue en attendant la mise en conformité des réseaux ou l'installation définitive de systèmes de traitement des ressources (désinfection aux ultraviolets).

1.2.3.3 Eau des installations de baignade et de douche

Le SAAV a prélevé 62 échantillons d'eau provenant des bassins de piscines accessibles au public. Au total 36 (58 %) de ces échantillons se sont révélés non conformes. Dans 24 cas, la teneur en chlorates (sels provenant de la décomposition des produits chlorés utilisés pour désinfecter les bassins) était trop élevée. Dans d'autres cas, des non-conformités ont été constatées concernant le carbamide (urée, matière azotée), le THM (somme des trihalométhanes issus de la réaction du chlore avec la matière organique) et la qualité microbiologique. Deux bassins présentaient un dépassement de la teneur en légionelles. Ils ont fait l'objet de mesures appropriées tout comme les établissements de baignade concernés par ces manquements.

Le SAAV a en outre déterminé, lors de prélèvements officiels et d'analyses effectuées dans le cadre de leur autocontrôle par les exploitants de douches accessibles au public, la teneur en légionelles de 190 échantillons d'eau de douche. Un total de six de ces échantillons (soit 3,2 %) présentait des concentrations trop élevées de ce germe pathogène.

1.2.3.4 Plages de baignade publiques

Les eaux des douze plages de baignade définies comme publiques dans le canton de Fribourg font l'objet d'un contrôle microbiologique chaque année, sur la base des recommandations de la Confédération (Office fédéral de l'environnement (OFEV) et Office fédéral de la santé publique (OFSP)). Le SAAV est responsable de la réception des échantillons correspondants et de leur analyse, dont les résultats sont publiés (sous forme de carte) au début de l'été et transmis à l'OFEV et au Médecin cantonal. En 2023, sur les 25 échantillons prélevés, 21 ont obtenu la classe de qualité A (excellente), trois la classe de qualité B (bonne) et une la classe de qualité C indiquant qu'une atteinte à la santé par l'eau de baignade n'est pas à exclure. La plage concernée par la classe de qualité C a fait l'objet d'une interdiction de baignade décrétée par la commune concernée. La levée d'interdiction a été effectuée suite un nouvel échantillonnage ayant comme résultat une classe de qualité A prouvant l'efficacité des mesures entreprises.

1.2.3.5 Produits chimiques

Les contrôles du marché des produits chimiques concernent les remettants (commerçants ou vendeurs), les fabricants et les importateurs de produits chimiques. Ces contrôles permettent de vérifier que les produits chimiques sont conformes aux exigences légales, notamment à la législation sur les produits chimiques.

En 2023, 37 inspections au total ont été effectuées (contre 35 en 2022), dont 34 (92 %) non conformes. Une grande partie des non-conformités concernait l'étiquetage, la mise à disposition d'informations de sécurité, l'autorisation de produits biocides, la communication des produits dans le Registre des produits chimiques et l'exclusion de la vente en libre-service.

Le domaine produits chimiques de l'IDO a également participé à une campagne intercantonale de prélèvements des huiles essentielles, qui a également donné lieu à des non-conformités.

1.2.4 Inspectorat des viandes et abattoirs

1.2.4.1 Abattoirs

La mission principale de la section de l'Inspectorat des viandes et abattoirs (IVA) est l'exécution des tâches de surveillance et de contrôle officiel dans tous les abattoirs du canton. Ces tâches comprennent la surveillance systématique du principe des trois piliers : (1) le bien-être des animaux (protection des animaux), (2) la santé animale (épizooties, zoonoses, utilisation d'antibiotiques ou autres médicaments) et (3) la sécurité alimentaire (contrôle des viandes à proprement parler, contrôle du respect des normes d'hygiène dans les établissements). Ceci exige que chaque animal entrant dans la chaîne alimentaire soit soumis systématiquement à deux contrôles (ante mortem et post mortem) par du personnel officiel qualifié (vétérinaires et assistants officiels) dûment formé.

L'IVA compte une quarantaine de collaborateurs et collaboratrices répartis sur les sites des quatre abattoirs principaux d'Estavayer-le-Lac (bovins), de Courtepin (porcs et volaille) et de Vaulruz, ouverts jusqu'à six jours par semaine, de 03h à 22h.

Durant l'année 2023, les volumes d'abattages suivants ont été enregistrés :

- > Pour le bétail de boucherie (bovins, porcs, moutons, chèvres, chevaux), le gibier d'élevage et les lapins, un total de 489 363 animaux ont été officiellement abattus dans le canton. Ceci représente une hausse d'environ 12,2 % par rapport à l'année précédente.
- > Pour la volaille, un total d'environ 32,3 millions de poulets a été abattu en 2023, présentant ainsi une légère baisse (-5,6 %) par rapport à 2022. Le pourcentage de volailles confisquées s'élève à 1,5 %, similaire à l'année 2022.
- > L'augmentation significative (+15.2%) du nombre de porcs abattus est dû à la reprise d'une partie du volume d'abattage d'un abattoir hors canton ayant cessé ses activités.

Tableau représentant le total des abattages officiels du bétail de boucherie par espèce :

Bovins	Porcs	Moutons	Chèvres	Chevaux
76 551(-0,6 %)	409 900 (+15,2 %)	2001 (-8,5 %)	475 (-25,9 %)	13 (+/-0 %)

Tableau représentant le total des abattages officiels pour les autres espèces :

Volaille	Gibier d'élevage	Lapins	Alpagas/Lamas
32 353 413 (-5,6 %)	124 (+2,5 %)	299 (+11,6 %)	3 (+50 %)

La différence par rapport à l'année précédente (2022) est indiquée en pourcentage entre parenthèses.

En 2023, le canton de Fribourg comptait quatre grands établissements d'abattage et de découpe, 18 établissements de faible capacité (dont six dédiés uniquement à la volaille), deux établissements de transformation de denrées alimentaires d'origine animale, ainsi que deux établissements de traitement du gibier. En sus de ces entreprises soumises à autorisation, le canton recense trois établissements qui pratiquent des abattages occasionnels et trois exploitations qui pratiquent la mise à mort à la ferme pour la production de viande. A des fins de surveillance de l'ensemble de ces établissements, 23 inspections ont été effectuées, dont 12 sans annonce préalable.

1.2.4.2 Certificats d'exportation pour denrées alimentaires d'origine animale

En 2023, les marchandises fribourgeoises ont été exportées vers une cinquantaine de pays tiers, répartis sur tous les continents.

Lors de chaque exportation de ces marchandises, un certificat d'exportation est établi et signé par le SAAV. Pour l'année 2023, 577 certificats ont été préparés, authentifiés et signés, représentant une légère baisse de 6,8 % par rapport à l'année précédente. A noter que cette diminution du nombre de certificats établis ne peut pas être mise en relation avec le volume des marchandises exportées. Les collaborateurs du SAAV ont effectué 16 inspections physiques de marchandises à destination de l'Union économique eurasiatique (UEEA) auprès d'une entreprise exportatrice.

Mise en ligne de l'application eCert fédérale :

eCert est une application servant à établir des certificats sanitaires électroniques pour l'exportation d'animaux et de produits animaux, tels que les denrées alimentaires d'origine animale, vers des pays tiers. Grâce à cet outil, les entreprises exportatrices et les organes cantonaux d'exécution peuvent désormais saisir, délivrer et sceller des certificats par voie électronique. Les modèles correspondants sont créés et gérés par l'OSAV et publiés sur eCert pour les utilisateurs. Les discussions bilatérales avec les pays tiers en vue d'une transmission électronique complète de ces certificats sont en cours. Aussi, les derniers détails pour l'implémentation d'une signature électronique des certificats dans l'outil eCert sont en voie de finalisation, ceci devant permettre de ne plus imprimer les certificats pour signature.

Après une phase pilote de fin avril à fin juin 2023 qui nous a permis d'évaluer l'application et de faire des retours constructifs, la mise en service de l'application a eu lieu le 30 octobre 2023. Depuis cette date, 18 certificats ont été établis via la plateforme eCert. Le nombre de certificats établis grâce à l'application augmentera au fur et à mesure de la mise à disposition de nouveaux certificats pour les utilisateurs.

1.2.4.3 Programmes d'analyses et de surveillance

Avec ses quatre abattoirs d'importance couvrant les trois espèces principales (porcs, volailles et bovins), le canton de Fribourg est un partenaire de taille des différents programmes d'analyses et de surveillance de l'OSAV. En effet, chaque année, l'OSAV met en place un vaste programme de prélèvements et d'analyses d'échantillons pour la détection de substances étrangères, à savoir le programme national d'analyses de détection des substances étrangères (PNASE). Ce programme national offre une vision globale des substances étrangères (médicaments vétérinaires, additifs ou contaminants environnementaux) pouvant être décelées dans les denrées alimentaires d'origine animale produites en Suisse. Il permet également de contrôler le respect des concentrations maximales de substances étrangères admises dans les denrées alimentaires. Ce programme représente également une garantie vis-à-vis de l'Union européenne afin de démontrer la sécurité des produits alimentaires issus du marché suisse et l'accessibilité aux marchés européens. Dans le cadre de ce programme, 356 échantillons de différents tissus animaux (sang, muscle, lait, urine, etc.) ont été prélevés officiellement dans les abattoirs et sur les exploitations agricoles du canton de Fribourg, puis analysés afin de déterminer la présence ou non de substances étrangères. À noter que tous les prélèvements se sont révélés conformes.

Parallèlement à ce programme d'analyses des substances étrangères, l'OSAV conduit également différents programmes nationaux de surveillance des épizooties grâce aux prélèvements d'échantillons opérés dans les abattoirs (notamment le programme RiBeS). Dans le cadre de ces programmes, les vétérinaires et assistants officiels du contrôle des viandes ont prélevé 5773 échantillons dans les abattoirs du canton, permettant la surveillance nationale de maladies telles que la BVD, la maladie de la langue bleue ou encore la rhinotrachéite bovine (IBR) et la leucose bovine enzootique (LBE) ainsi que la maladie d'Aujeszky et le syndrome dysgénésique et respiratoire du porc.

1.2.4.4 Mise à mort à la ferme et au pré pour la production de viande

Cette pratique, soumise à autorisation du SAAV, permet d'effectuer le début de l'abattage, soit l'étourdissement et la saignée, sur l'exploitation de provenance de l'animal. La carcasse doit ensuite être transportée vers un abattoir de faible capacité autorisé pour cette pratique, et dans lequel se déroulent les activités d'abattage subséquentes. En 2023,

deux autorisations de mise à mort à la ferme pour la production de viande ont été délivrées, et un total de trois exploitations sont actuellement au bénéfice d'une autorisation.

1.2.5 Santé animale

En 2023, deux cas de grippe aviaire hautement pathogène (HPAI), épizootie hautement contagieuse, ont été diagnostiquées sur des mouettes rieuses dans la région de Morat. Il n'y a pas eu d'autres cas dans l'avifaune sauvage, et aucun cas sur toute l'année 2023 pour la volaille domestique. Suite à l'apparition des premiers cas de HPAI dans l'avifaune sauvage à la mi-novembre 2022 dans le canton de Zurich, l'ordonnance de l'OSAV du 24 novembre 2022 instituant des mesures destinées à prévenir la propagation de l'influenza aviaire a été promulguée et est restée en vigueur jusqu'au 15 octobre 2023. Actuellement, il n'y a pas de mesures nationales définies, les mesures sont prises au niveau local par les cantons. Aucune autre maladie hautement contagieuse n'a été détectée sur le territoire du canton de Fribourg. Cependant, la peste porcine africaine continue de s'approcher dangereusement de la Suisse par le nord et le sud (cas diagnostiqués chez nos voisins en Italie à 65 km du Tessin) et le canton de Fribourg se prépare activement pour pouvoir intervenir efficacement en cas d'apparition de la maladie.

Concernant les autres épizooties, notamment la diarrhée virale bovine (BVD), celle-ci n'est pas encore éradiquée et sa lutte reste une priorité. Un renforcement des mesures de lutte contre la BVD à l'échelle nationale avec la définition de trois critères à respecter pour obtenir le statut d'exploitation « indemne de BVD » est en cours de discussion entre la Confédération, les services vétérinaires cantonaux et les professionnels du secteur. Ce plan d'éradication avec renforcement des mesures de lutte est prévu pour entrer en application à la fin du premier trimestre 2024.

Un plan national d'assainissement pour le piétin, maladie des onglons du mouton, sera également mis en application à partir du 1^{er} octobre 2024. Tous les détenteurs de moutons à titre professionnel ou de hobby devront faire tester leur cheptel du 1^{er} octobre au 15 mars 2025, et des mesures d'assainissement devront être prises pour les exploitations contaminées. Ce plan d'assainissement est prévu sur une durée de cinq ans.

L'année 2023 a également vu l'apparition d'une problématique nouvelle. Suite aux incendies survenus dans des bâtiments d'élevage (Cournillens, Forel, Barberêche, Rechthalten) ou agro-alimentaire (Fromagerie de Vuisternens-en-Ogoz), outre les pertes liées aux conséquences directes de l'incendie (perte d'animaux ou de marchandises, infrastructures et matériel), les panneaux photovoltaïques installés sur les toitures des bâtiments concernés ont éclaté et les débris ont causé des contaminations dans les cultures et pâturages avoisinants. Ces débris, très tranchants, peuvent représenter un danger pour la santé des animaux ou du consommateur en cas d'ingestion. Le SAAV a dès lors pris des mesures pour les parcelles contaminées afin d'empêcher la récolte ou le pâturage avant décontamination. Cette problématique a été sérieusement prise en considération compte tenu de la prolifération du nombre de panneaux photovoltaïques installés sur les bâtiments agricoles ou les habitations. Des procédures claires ont été élaborées en impliquant différents services concernés comme le SAAV, le Service de l'environnement (SEn), Grangeneuve section agriculture ou le Service de la protection de la population et des affaires militaires (SPPAM).

1.2.5.1 Apiculture

En 2023, il y a eu un cas de loque européenne sur sol fribourgeois. Le séquestre a été levé à la fin de l'été et le canton est indemne de loque au moment de la rédaction de ce rapport. Un cas de loque américaine a été diagnostiqué dans un rucher sur le territoire vaudois proche de la limite cantonale dans la Veveyse, et des mesures ont été prises sur des ruchers fribourgeois se trouvant dans la zone d'interdiction de deux kilomètres autour du foyer initial. Grâce à cela, la loque américaine ne s'est pas propagée dans ces ruchers.

Au printemps 2023, le nombre d'apiculteurs était de 1028, cela représente 123 apiculteurs de plus par rapport à l'année 2022. Le nombre de colonies était en baisse avec 9864 colonies annoncées, soit 160 de moins par rapport à 2022.

En 2024 (comme en 2023), l'Etat de Fribourg prendra à nouveau en charge le 25 % du prix des produits de lutte contre le varroa commandés avant fin mai 2024. Un courriel sera envoyé en mars à tous les apiculteurs.

Tous les contrôles dynamiques (déplacement, suspicion de maladie, etc.) ont été faits sur la base de mandats officiels ciblés et de suivis. Les contrôles dynamiques à la suite d'une épizootie ou d'événements particuliers sont possibles à tout moment pour préserver la santé des abeilles. Il apparaît que cette formule est appréciée par la majorité des apiculteurs. Durant l'année, 113 contrôles dynamiques ont été réalisés sur la base de mandats ainsi que 102 contrôles en production primaire.

Un nouvel inspecteur cantonal des ruchers est en poste depuis le mois de décembre 2023 suite au départ à la retraite de son prédécesseur.

1.2.5.2 Autorisations

En 2023, 134 autorisations (100 en 2022) ont été délivrées à temps et saisies dans le système fédéral Asan. Il est à relever un plus grand nombre d'autorisations octroyés pour les patentes de marchands de bétail et de techniciens inséminateurs que l'année précédente.

Types d'autorisations	Nombre
BVD	19
Expositions et mises	24
Insémination artificielle propre exploitation	35
Insémination artificielle – technicien	12
Marchands de bétail : patente	30
Médicaments vétérinaires, commerce de détail	0
Transfert et stockage d'embryons	0
Sous-produits animaux (SPA)	6
Transhumance	5
Transport international	3
Total	134

1.2.5.3 Monitoring des épizooties

En 2023, les prélèvements et les analyses ont été effectués selon le programme national de surveillance des épizooties.

Pour les bovins, le programme RiBeS (prélèvements d'échantillons aux abattoirs) contenait également, en plus des prélèvements pour la BVD, des prélèvements pour des analyses quant à la rhinotrachéite infectieuse bovine (IBR) et à la vulvovaginite pustuleuse infectieuse, la leucose bovine enzootique (LBE) et la langue bleue. Ces prélèvements aux abattoirs concernaient surtout du bétail d'engraissement et des troupeaux de vaches allaitantes, et ont de plus servi à l'approvisionnement de la banque de sérum de la Confédération en 2023. Pour les troupeaux de vaches laitières, les mêmes analyses ont été faites avec du lait de citerne.

Pour les porcs, des prélèvements ont aussi eu lieu aux abattoirs avec des analyses quant aux maladies d'Aujeszky et du syndrome dysgénésique et respiratoire du porc. Toutes ces analyses se sont révélées négatives.

Pour les petits ruminants (chèvres et moutons), des sondages classiques avec prélèvements et analyses pour la brucellose ont eu lieu sur 37 exploitations. Tous les résultats étaient négatifs.

Concernant la volaille, un échantillon officiel de 10 % des exploitations d'engraissement de poulets et dindes est défini par l'OSAV pour la surveillance des infections à *Salmonella*. Ainsi, sept exploitations d'engraissement de poulets et une exploitation d'engraissement de dindes ont fait l'objet d'un prélèvement sous surveillance officielle. Il en va de même pour la surveillance des infections à *Salmonella* chez les poules pondeuses et la volaille reproductrice dont les prélèvements officiels sont déterminés sur la base des notifications de la mise au poulailler faits par les détenteurs. Peu de temps avant la date du prélèvement, la section santé animale transmet aux vétérinaires les mandats, ainsi que le matériel nécessaire pour les prélèvements officiels.

1.2.5.4 Annonces d'épizooties

Il y a eu 170 annonces officielles d'épizooties en 2023 (121 en 2022). Le nombre d'annonces pour la BVD a une nouvelle fois diminué : quatre en 2023 contre 14 en 2022.

Épizootie	Type d'épizootie	Espèce	Nombre d'annonces/foyers
APP	à combattre	porc	1
BVD	à éradiquer	bovin	4
Campylobactériose	à surveiller	bovin	0
		porc	1
		chien	2
		chat	1
		fourmilier	1
		porc-épic	2
Chlamydie		ovin	2
Coxiellose	à surveiller	bovin	114
		caprin	2
		ovin	1
Cryptosporidiose	à surveiller	bovin	11
Echinococcose	à surveiller	chien	2
Influenza aviaire hautement pathogène	hautement contagieuse	mouette rieuse	2
Loque européenne	à combattre	abeille	2
Maladie hémorragique virale du lapin VHK	à surveiller	lapin	1
Néosporose	à surveiller	bovin	2
Paratuberculose	à combattre	bovin	10
		caprin	1
Pseudotuberculose	à surveiller	caprin	1
		ovin	1
Salmonellose	à combattre	chat	1
		chien	1
		dinde	1
		ovin	1
Varroase	à surveiller	abeille	1
Yersiniose	a surveiller	lynx	1
Total			170

Le canton de Fribourg a participé ce printemps à un exercice intercantonal supervisé par l'Armée et organisé par le canton de Vaud. Cet exercice a regroupé tous les groupes d'intervention des cantons romands. L'Armée a présenté son manuel de gestion de site sinistré en cas d'épizootie hautement contagieuse et a animé différents ateliers, portant notamment sur les postes de désinfection du matériel et du personnel. Chaque canton a par la suite présenté son équipe et ses équipements. La coordination intercantonale et mutualisation des ressources a été discutée et l'organisation d'exercices communs a été validée. Le prochain exercice intercantonal romand sera organisé dans le canton de Fribourg en 2025. Cet automne, un second exercice cantonal a été organisé avec la présentation et la gestion logistique des nouveaux locaux pour le stockage du matériel. Ces nouveaux locaux se situent dans le district du Lac et ont permis de centraliser le stockage de l'ensemble du matériel de l'équipe d'intervention en cas d'épizooties du canton de Fribourg et provenant de sept anciens dépôts. Leur localisation proche des deux principaux axes autoroutiers du canton permet d'optimiser le déploiement en cas d'intervention.

La section a également poursuivi l'utilisation et l'optimisation du programme DGWeb Vet (portail de prescription d'analyses) utilisé par la santé animale, le laboratoire, les vétérinaires mandataires du SAAV et, actuellement, par les vétérinaires officiels du contrôle des viandes suite à l'intégration des analyses microbiologiques des viandes et des analyses de sang pour la BVD dans le cadre du programme RiBeS en abattoir. Durant l'année 2023, les vétérinaires officiels ont bénéficié de formations pour l'utilisation de ce programme. La section s'attèle au développement annuel du programme.

1.2.5.5 Importations et exportations d'animaux vivants

La diminution des arrivées de réfugiés en provenance d'Ukraine ainsi que l'arrêt des conditions facilitées pour leurs animaux de compagnie à fin juillet ont engendré une réduction du volume de traitement de dossiers (huit en 2023 contre 127 en 2022).

On constate toujours une progression des importations de chiens et de chats. En 2023, 118 cas d'importations d'animaux de compagnie non conformes (101 en 2022, soit 12 % de plus) ont dû être clarifiés, en raison de leur aspect illégal ou incorrect. Toutefois, grâce à une révision des mesures relatives à la classification des pays en fonction du risque de rage, le nombre de décisions de surveillance à domicile émises (12 en 2023 contre 87 en 2022) a sensiblement diminué.

Des chiens en provenance de pays à risque de rage urbaine ne remplissant pas les conditions sanitaires ont été séquestrés à trois reprises.

Les importations d'animaux de rente (15 bovins, 14 ovins, ainsi que des bourdons, poissons et volailles) ont nécessité la mise en place de 24 (30 en 2022) décisions de surveillance vétérinaire officielle (SVO) accompagnées de diverses tâches à effectuer par les vétérinaires praticiens sur une période plus ou moins longue.

Le nombre de certificats qui ont été délivrés pour des estivages de bovins en France (15) est légèrement supérieur à l'année 2022 (12) en raison de départs échelonnés. Par ailleurs, 313 (307 en 2022) attestations ou certificats ont été établis pour des exportations et 422 (450 en 2022) certificats TRACES d'importation ont été vérifiés.

1.2.5.6 Inspectorat laitier et production primaire

Tous les contrôles officiels ont été effectués selon le programme établi, avec un total de 665 contrôles.

Les prélèvements pour le monitoring des résidus dans le lait pour l'OSAV, dans le cadre du programme national de surveillance des résidus, restent assurés par le secteur ILPP.

Un total de 21 décisions de suspension de livraison du lait a été ordonné, contre 29 en 2022.

Les manquements dans le domaine de la protection des animaux sont transmis à la section protection des animaux.

Les contrôles officiels en production primaire, les rapports AOP et les contrôles des inséminateurs pour leur propre exploitation sont tous introduits par le système AC-Mobile.

Types de contrôles	Nombre
Contrôles officiels annoncés en plaine (exploitation et détention)	456
Contrôles de base d'alpage	72
Contrôles officiels non annoncés	137 (20 % du total des contrôles officiels)
Insémination propre exploitation	73
AOP Gruyère	211
AOP Vacherin Fribourgeois	210
AOP Emmental	1

Nombre	Cellules 2023 (2022)	Germes 2023 (2022)	Substances inhibitrices 2023 (2022)
Suspensions de livraison de lait	6 (6)	0 (2)	15 (21)
Levées de suspension	6 (6)	0 (2)	15 (21)

1.2.5.7 Projet ReLait – Diminution des antibiotiques

Début 2023 s'est tenue une séance d'information du projet ReLait animée par Grangeneuve et VetSuisse, ouverte aux vétérinaires praticiens fribourgeois, et durant laquelle ont été présentées l'avancée du projet, la mise en valeur des analyses de lait et la mise en valeur des données santé.

Les germes identifiés comme causes de mammites subcliniques n'ont presque pas changé en dix ans.

Deux cercles de travail intéressants ont été organisés en février sur la thématique du tarissement ainsi que sur l'hygiène et la santé du pis et la gestion du troupeau, auxquels ont participé les producteurs. Les huit cercles de travail du projet se sont rencontrés à nouveau au printemps puis à l'automne sur des exploitations de producteurs participants.

Trois « ReLait – Newsletter » ont été publiées. Au mois de novembre, Grangeneuve a organisé deux journées de formation importante sur la thématique de la biosécurité avec une participation active du SAAV. Un communiqué de presse sur cette thématique importante concernant la diminution de l'utilisation des antibiotiques a été publié.

1.2.5.8 Inspections des pharmacies vétérinaires privées

En 2023, neuf cabinets vétérinaires ont fait l'objet d'une inspection de leur pharmacie vétérinaire privée. Deux contrôles ont eu lieu suite à des mutations dans des cabinets, six autres étaient des contrôles de routine en pratique rurale, et un contrôle de vérification a eu lieu dans un cabinet pour animaux de compagnie.

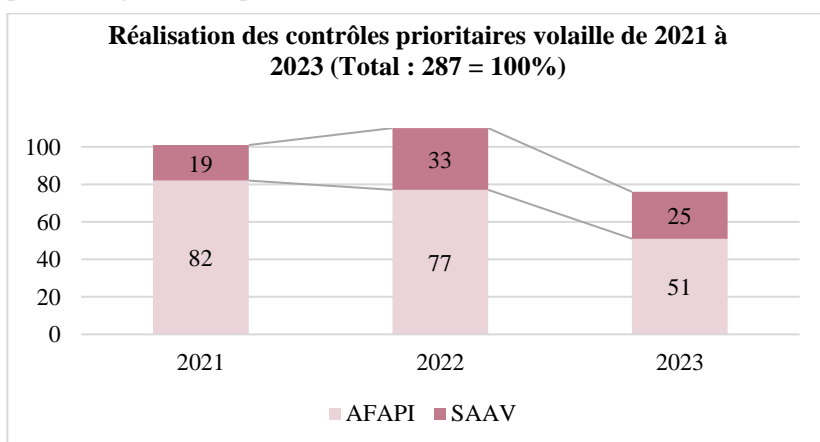
La fréquence des inspections est, pour les cabinets d'animaux de rente, de cinq ans, alors que pour les cabinets qui s'occupent uniquement d'animaux de compagnie, la fréquence est d'une fois tous les dix ans au moins. Les contrôles de pharmacies sont confiés à l'Office vétérinaire cantonal bernois.

1.2.6 Protection des animaux

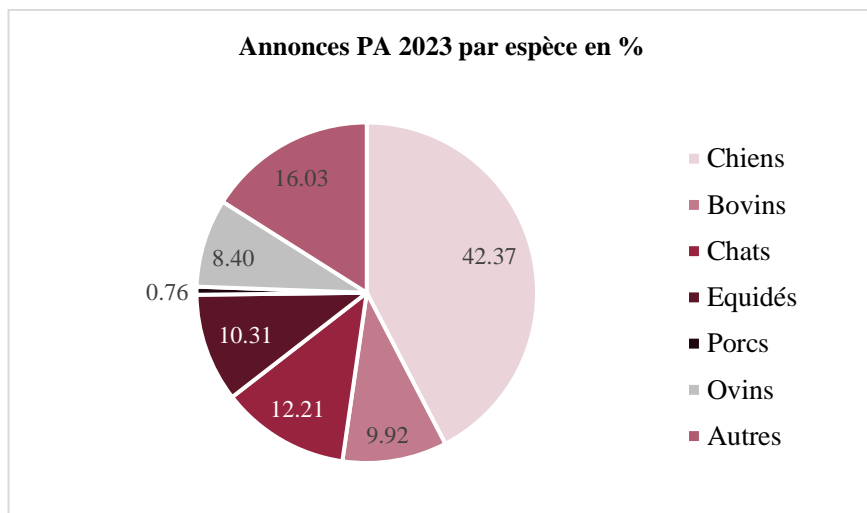
Au total, 720 contrôles ont été effectués en 2023 (608 en 2022). Parmi ces contrôles, les évaluations des chiens se sont déroulées durant 37 jours et 278 chiens y ont été évalués (contre 289 en 2022).

L'Association Fribourgeoise des Agriculteurs pratiquant une agriculture respectueuse de l'environnement et des animaux (AFAPI) effectue les contrôles de base en protection des animaux dans les exploitations du canton de Fribourg. Dans ce contexte, l'AFAPI a contrôlé 691 exploitations agricoles (680 en 2022). Au total, 81 % de ces contrôles n'ont pas présenté de manquements. Parmi les 129 exploitations avec manquements, celles détenant des bovins étaient les plus concernées (82,9 %) suivies par les exploitations avec des équidés (8,1 %).

Le programme de contrôle prioritaire des volailles, initialisé par la Confédération en 2021 et qui s'échelonne jusqu'à 2023 a également généré 76 contrôles en 2023. Le pourcentage de manquements est significativement plus bas que le pourcentage de manquements dans les autres filières.



En ce qui concerne les annonces en matière de protection des animaux, le nombre a un peu baissé avec un total de 260 annonces contre 298 en 2022. Au total, 213 plaintes provenaient de particuliers et 35 ont été émises de manière anonyme. Elles concernaient, dans 151 cas, des espèces autres que des chiens.

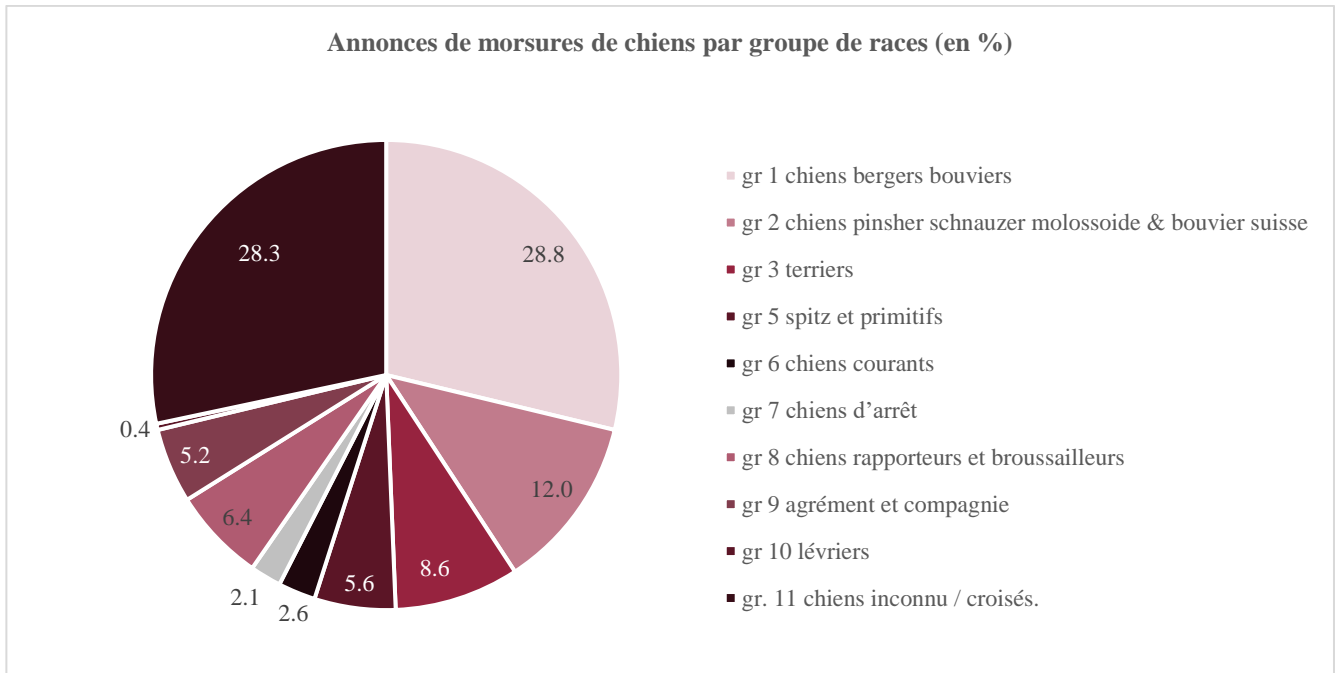


Les interventions du Service ont donné lieu à six décisions d’interdiction de détention d’animaux, valables sur tout le territoire suisse. Parmi les 687 décisions édictées en 2023 par la section protection des animaux, 483 étaient des autorisations, dont 307 pour des chiens de races listées. En vue du changement de la législation cantonale sur la détention des chiens au 1^{er} janvier 2024 (LDCh), 113 agréments pour des éducateurs canins ou éducatrices canines ont été délivrés en 2023. La détention d’animaux sauvages a fait l’objet de 37 autorisations.

D’autre part, 398 animaux trouvés ont été annoncés à la banque de données des animaux trouvés (www.stmz.ch) (contre 394 en 2022).

Le nombre de morsures par rapport aux années précédentes a sensiblement augmenté. Les races de chiens qui ont fait l’objet de morsures sur humains et sur animaux ont été distribuées dans les dix groupes définis par la Fédération cynologique internationale, afin de déterminer quelles sont les races où des morsures ont le plus souvent été constatées. Cet élément a été central dans la révision de la LDCh.

Dangerosité	2023	2022	2021
Morsures sur humains	150	106	114
Enfants de 0 à 13 ans	42	25	22
Adolescents de 13 à 17 ans	6	4	10
Adultes	102	77	82
Morsures sur animaux	83	67	70
Comportements d’agression	51	28	28
Total	284	201	212



Concernant les interventions dans les écoles pour la prévention des accidents par morsure (PAMFri), 64 classes ont été visitées en 2023 par les teams d'intervention. En 2023 quatre nouvelles équipes ont été formées, et actuellement 24 équipes sont opérationnelles.

1.2.6.1 Dossiers SeCA

Le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) a transmis au SAAV 153 demandes de préavis concernant des permis de construire en lien avec la détention des animaux (par rapport à 160 demandes en 2022). Toutes les demandes de l'année 2023 ont été reçues via le système électronique FRIAC, dont 122 du SeCA (53 demandes préalables et 69 procédures ordinaires) et 31 demandes simplifiées provenant des administrations communales.

1.2.6.2 Expérimentation animale

En 2023, un total de 96 autorisations d'expériences sur animaux étaient valables dans le canton de Fribourg (101 en 2022).

Durant cette année, le SAAV a émis 36 nouvelles autorisations d'expériences sur animaux. Parmi celles-ci, six demandes concernaient le renouvellement d'autorisations arrivées à échéance au terme de leur validité maximale de trois ans, et 30 portaient sur des expériences totalement nouvelles.

Sur les 36 nouvelles autorisations, 12 n'impliquaient pas de contraintes sur les animaux (degré de gravité 0) et ont été traitées directement par le Service. Les autres autorisations (12 en degré de gravité 1, 11 en degré de gravité 2 et une en degré de gravité 3) ont d'abord été évaluées par la commission cantonale pour les expériences sur animaux, qui a rendu son préavis au SAAV.

En outre, 22 autorisations complémentaires (demandes de modifications de protocoles déjà autorisés) ont aussi été émises.

La commission cantonale pour les expériences sur animaux s'est réunie à sept reprises afin d'évaluer les dossiers. Pour la majeure partie des demandes, des précisions ont dû être demandées aux requérants avant de pouvoir procéder à l'autorisation. Certains dossiers ont dû être retournés pour révision complète. En revanche, aucune demande n'a été rejetée par le SAAV.

A 21 reprises, le Service a aussi rendu un préavis positif pour des demandes intercantonales (expériences dont le déroulement principal a lieu hors du canton et qui concernent Fribourg de manière accessoire).

Sept animaleries détiennent des animaux d'expérience (utilisés dans une expérience ou destinés à une telle utilisation) dans le canton de Fribourg. Au total, huit principaux instituts de recherche, souvent divisés en plusieurs sous-groupes, ont été impliqués dans des expériences sur animaux durant l'année.

Toutes les animaleries ont été contrôlées par les membres de la commission cantonale pour les expériences sur animaux et par le SAAV. Lors des inspections des animaleries, un contrôle par sondage des expériences sur animaux a aussi été effectué, afin de s'assurer que ces dernières se déroulent dans le respect des exigences légales et des autorisations émises.